

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay tenue par visioconférence le 26 janvier 2022 à 11 h 30

Étaient présents : Mireille Jean, conseillère municipale, présidente
Jimmy Bouchard, conseiller municipal
Carl Dufour, conseiller municipal
Raynald Simard, conseiller municipal
Annie Labonté, représentante d'une association sociale ou communautaire, arrondissement Jonquière
Isabelle Dakin, représentante, des citoyens, arrondissement Jonquière
Denis Tremblay, représentant de l'UPA de l'arrondissement Jonquière

Également présents : Jade Rousseau, directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Martin Dion, chargé de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Roxanne Gagnon, adjointe administrative Cabinet de la mairesse
Éric Gauthier, directeur de l'arrondissement Jonquière

Étaient absents : Yves Bergeron, représentant d'une association sociale ou communautaire de l'arrondissement de Chicoutimi

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 JANVIER 2022**
2. **MODIFICATIONS AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME**
 - 2.1 Les Boisés Jonquière inc. – rue de l'Amato, Jonquière – ARS-1418 (id-15677)
3. **VARIA**
4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 JANVIER 2022**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 26 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

2. **MODIFICATIONS AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME**

- 2.1 **Amendement – Les Boisés Jonquière inc. – rue de l'Amato, Jonquière – ARS-1418 (id-15677)**

VS-CCU-2022-5

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Les Boisés Jonquière inc., 100, rue des Chutes-de-la-Chaudière, Lévis, visant à autoriser l'agrandissement de la zone 12242 dont l'affectation est résidentielle

de basse densité à même une partie de la zone 80680 dont l'affectation est espace vert sur une partie des lots 4 550 567 et 4 999 286 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la zone 80680 autorise l'usage spécifique suivant :

- Espace vert non aménagé (7723).

CONSIDÉRANT que la zone 80680 est située dans l'affectation espace vert;

CONSIDÉRANT que le requérant désire acquérir une partie des lots 4 550 567 et 4 999 286 du cadastre du Québec afin d'étendre l'usage permis dans la zone 12242;

CONSIDÉRANT que la zone 12242 est localisée dans une affectation résidentielle de basse densité;

CONSIDÉRANT que la zone 12242 autorise les classes d'usage suivantes:

- Unifamiliale (H01);
- Bifamiliale (H02);
- Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CONSIDÉRANT qu'en raison de la présence d'une zone de roc, le requérant souhaite modifier son projet de lotissement pour l'étendre vers le sud;

CONSIDÉRANT le plan demande amendement de zonage préparé par Jacques Normand, arpenteur-géomètre, daté du 2 décembre 2021, et portant le numéro 8794 de ses minutes déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable au projet;

À CES CAUSES, il est résolu:

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Les Boisés Jonquière inc., 100, rue des Chutes-de-la-Chaudière, Lévis, visant à autoriser l'agrandissement de la zone 12242 dont l'affectation est résidentielle de basse densité à même une partie de la zone 80680 dont l'affectation est espace vert sur une partie des lots 4 550 567 et 4 999 286 du cadastre du Québec.

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

3. **VARIA**

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11 h 19.